

BIEN **PRÉPARER** SON PROJET DE **RECONVERSION** PROFESSIONNELLE, AVANT DE **DÉMISSIONNER**

DÉMISSION POUR UN PROJET DE RECONVERSION PROFESSIONNELLE

VÉRIFICATION DE LA CONDITION DES 5 ANNÉES D'ACTIVITÉ CONTINUE

À compter du 1^{er} novembre 2019, il vous est possible de démissionner de votre activité salariée (CDI) et de bénéficier de l'allocation chômage pour réaliser votre projet de reconversion professionnelle (formation ou création/reprise d'entreprise).*

Cette indemnisation reste néanmoins soumise à certaines conditions :

- justifier de 5 ans d'activité salariée continue (affiliation de 1300 jours travaillés ou 1825 jours à Mayotte) dans les 60 derniers mois ;
- avoir un projet de reconversion professionnelle présentant un caractère réel et sérieux ;
- avoir formalisé votre projet, avant de démissionner, dans le cadre d'un conseil en évolution professionnelle ;
- avoir fait valider le caractère réel et sérieux de votre projet par une commission paritaire interprofessionnelle régionale ;
- s'inscrire comme demandeur d'emploi dans les 6 mois suivant la validation de votre projet par la commission.

La première vérification concerne la condition d'activité. Pour ce faire, nous vous invitons à compléter ce formulaire, avec la plus grande exactitude, et à le renvoyer par mail à l'adresse suivante : reconversion5ans@pole-emploi.fr

Votre situation sera examinée, et vous recevrez une attestation confirmant si vous remplissez ou non cette première condition, au vu des éléments déclaratifs que vous nous fournissez ce jour (n'envoyer aucun justificatif).

Pour la recherche de cette condition d'affiliation, sont prises en compte les périodes d'emplois réalisées en France, dans l'Union européenne et, en cas d'expatriation, uniquement si vous êtes affilié au régime d'assurance chômage. Certaines périodes ne seront pas retenues. Il s'agit des périodes de congé sans solde, de disponibilité ou de congé sabbatique. Si vous vous trouviez dans une de ces situations, indiquer les dates.

Vous étiez...	Date de début de la période	Date de fin de la période
En congé sans solde		
En disponibilité		
En congé sabbatique		

A titre complémentaire, veuillez nous préciser si vous avez déjà saisi un conseil en évolution professionnelle pour votre projet de reconversion :

Oui Non. Si oui, précisez la date : _____

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente demande qui serviront à l'examen de ma situation au regard de la condition d'affiliation requise pour bénéficier de ce dispositif.

SIGNATURE OBLIGATOIRE DU DEMANDEUR

A _____,

Le _____ Certifié exact

Les données personnelles recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement de données par Pôle emploi, permettant à toute personne, demandeur d'emploi ou non, de vérifier si la condition des cinq années d'activité continue ouvrant droit au bénéfice de l'allocation chômage pour certains salariés démissionnaires est remplie, au vu des éléments déclaratifs fournis.

Vous pouvez accéder aux données personnelles vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données auprès de Pôle emploi par courriel mail à l'adresse suivante : reconversion5ans@pole-emploi.fr

Pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : 1 avenue du Docteur Gley, 75987 Paris cedex 20 ou courriers-cnild@pole-emploi.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.